



Les chirurgiens-dentistes de l'Hérault dans la lutte contre le renoncement aux soins

Une étude réalisée en 2015 auprès des Héraultais sur les problématiques d'accès aux soins et à la santé, a mis en exergue l'ampleur de cette réalité sociale :

1/3 des héraultais interrogés déclarent avoir renoncé à des soins.

Ce renoncement est très prononcé pour les actes dentaires :

- **42.5% pour les actes prothétiques,**
- **38.5% pour les soins conservateurs**

Ce diagnostic a mis en lumière deux obstacles majeurs: le besoin d'accompagnement dans la complexité du système de soins et le coût des soins (reste à charge, avance des frais).

Face à cette réalité sociale, les 800 chirurgiens-dentistes libéraux et les autres praticiens de l'Hérault s'engagent dans la lutte contre le renoncement aux soins et entendent jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre, avec la CPAM de l'Hérault, de la Plate-forme d'Intervention Départementale d'Accès aux Soins et à la Santé (PFIDASS).

Un dispositif basé sur une forte mobilisation des chirurgiens-dentistes

Les membres de la Commission Paritaire Départementale des Chirurgiens-Dentistes et le Président du Conseil de l'Ordre ont souhaité être partenaires de l'Assurance Maladie pour proposer aux patients un soutien actif pour faire face au renoncement aux soins dentaires.

L'objectif est de déterminer des tarifs adaptés. Ce dispositif permettra aux personnes en difficulté exclues des dispositifs nationaux, d'obtenir un accompagnement et un financement de leurs soins dentaires.

Les praticiens sont désormais mobilisés pour identifier les patients qui peuvent rentrer dans ce dispositif expérimental. Le chirurgien-dentiste établit le devis des soins. Le patient présente ce devis à la Caisse Primaire. Celui-ci est analysé par un comité de pilotage, qui vérifie l'état des droits sociaux du patient et peut décider de prendre entièrement ou partiellement en compte, le reste à charge. Le traitement du dossier doit prendre entre un et deux mois.

Ainsi grâce à ce dispositif, ces patients, qui sont le plus souvent des travailleurs à faibles revenus, peuvent revenir dans le cercle vertueux de la bonne santé dentaire.

Contacts :

CPAM : 0805 200 480 pfidass34@cpam-herault.cnamts.fr

Ordre des Chirurgiens-Dentistes : 04 67 69 75 23 - herault@oncd.org